



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-124**  
**Conseil municipal du 15 décembre 2025**

Le Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géron.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL (Arrivée à 20h11), André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND conseillers municipaux.

**Absent(e)s :**

**Excusée(s) :** Fabrice CERISIER, Fanny LE JALLE, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Katharina THOMAS, Nabil ZEROUAL

**Pouvoirs :** Fabrice CERISIER à Florent CAILLET, Fanny LE JALLE à André-Jean VIEAU, Johanna HALLER à Mireille LOIRAT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Rémy ORHON

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Date de la publication : 16 décembre 2025

**2025-124 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de 2025.

Afin d'assurer la continuité de service, l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les conditions dans lesquelles les dépenses d'investissement peuvent être réalisées avant l'adoption du budget primitif :

- « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

*quant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,*

*- « L'autorisation [...] précise le montant et l'affectation des crédits »,*

*- « Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption ».*

Dans ce cadre, et au regard des engagements opérationnels à venir, il est nécessaire de prévoir les autorisations maximales, pour les affectations suivantes :

1/ au titre du budget principal :

Dépenses	Crédits ouverts* en 2025	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2026
Chap. 1100 R_Equipements techniques	143 100,00 €	35 775,00 €
Chap. 1200 R_Flotte véhicules et engins	127 500,00 €	31 875,00 €
Chap. 1300 R_Equipements administratifs	72 590,00 €	18 147,00 €
Chap. 2100 R_Equipements enfance	62 100,00 €	15 525,00 €
Chap. 4200 R_Sports	45 550,00 €	11 387,00 €
Chap. 3200 R_Culture	8 000,00 €	2 000,00 €
Chap. 7100 P_Opérations foncières et urbanismes	290 000,00 €	72 500,00 €
Chap. 6000 R_Rénovation des Bâtiments et équipeme	450 060,00 €	112 515,00 €
Chap. 7200 R_Cimetières	56 000,00 €	14 000,00 €
Chap. 8000 R_Eclairage public (renouvellement)	170 000,00 €	42 500,00 €
Chap. 8100 R_Rénovation de la voirie	917 599,00 €	229 399,00 €
Chap. 8300 R_Environnement - espaces verts	114 100,00 €	28 525,00 €
Chap. 8500 P_Eaux pluviales urbaines	18 000,00 €	4 500,00 €
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS RECURRENTES</b>	<b>2 456 599,00 €</b>	<b>614 148,00 €</b>
Chap. 1301 P_Schéma directeur informatique	39 000,00 €	9 750,00 €
Chap. 3101 P_Rehabilitation château	220 000,00 €	55 000,00 €
Chap. 2200 P_Restructuration restauration scolaire	25 000,00 €	
Chap. 5500 P_Budget participatif	45 000,00 €	11 250,00 €
Chap. 6001 P_PPI toitures	280 000,00 €	70 000,00 €
Chap. 6100 P_Renovationh énergétique patrimoine b	265 750,00 €	66 437,00 €
Chap. 6102 P_CS Bois Jauni renovation thermique ACQ	750 000,00 €	187 500,00 €
Chap. 6200 P_Accessibilité	141 020,00 €	35 255,00 €
Chap. 6300 P_Regroupement CTM	50 000,00 €	12 500,00 €
Chap. 7001 P_ZAC du Preuré	820 000,00 €	
Chap. 7004 P_Secteur de la Gilarderie	20 000,00 €	5 000,00 €
Chap. 7005 P_Centre historique		
Chap. 7006 P_Quartier Moutel-Corderie	50 000,00 €	12 500,00 €
Chap. 7201 P_Extension cimetière		
Chap. 8101 P_Aménagement rue Clémenceau	270 000,00 €	
Chap. 8102 P_Aménagement rue Pré Haussé	394 000,00 €	98 500,00 €
Chap. 8200 P_Mobilités	75 000,00 €	18 750,00 €
Chap. 8201 P_Amenagement bd Bad Bruckeneau	3 000,00 €	
Chap. 8202 P_Amenagement carrefour Tournebride	20 000,00 €	
Chap. 8401 P_Video protection	26 000,00 €	6 500,00 €
Chap. 8502 P_SDAEP plan d'actions	110 000,00 €	27 500,00 €
Chap. 8503 P_Renaturation CRBV	10 000,00 €	
Chap. 9001 P_Mise en valeur du patrimoine	29 400,00 €	
Chap. 27 Autres immobilisations financières	180 000,00 €	
Chap. 204 Subvention d'équipement	81 000,00 €	
<b>SOUS-TOTAL OPERATIONS STRUCTURANTES</b>	<b>3 922 170,00 €</b>	<b>616 442,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 378 769,00 €</b>	<b>1 230 590,00 €</b>

\*Hors reste à réaliser

## 2/ au titre du budget annexe théâtre :

Dépenses	Crédits ouverts* en 2025 en € HT	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2026 en € HT
Chap 20 Immobilisations incorporelle	1 700,00 €	- €
Chap 21 Immobilisations corporelle	81 678,08 €	15 000,00 €
Chap 23 Immobilisation en cours	3 200,00 €	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 578,08 €</b>	<b>15 800,00 €</b>

\*Hors reste à réaliser

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 232-1 ;

VU la délibération n°2025-018 du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif pour 2025 ;

VU la délibération n°2025-047 du 19 mai 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025 et la Décision modificative n°1 du budget annexe Centre d'aide par le travail ;

VU la délibération n°2025-098 du 6 octobre 2025 approuvant la Décision modificative n°1 du budget principal ;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du budget primitif pour 2026 à intervenir en février 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager et de réaliser certaines prestations avant le vote du budget primitif ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 4 décembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**  
Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes susmentionnés dans la limite des autorisations indiquées ci-dessus.

POUR EXTRAIT,  
Le Maire,  
Rémy ORHON



**Les secrétaires de séance,**  
Carine MATHIEU

Camille FRESNEAU

Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :

**16 DEC. 2025**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.